

Madame la Présidente de la
Confédération
Simonetta Sommaruga
Cheffe du Département fédéral de
l'environnement, des transports, de
l'énergie et de la communication – DETEC
Bundeshaus Nord
3003 Berne

Réf. : 20_COU_968

Lausanne, le 23 septembre 2020

Consultation fédérale sur révision partielle de la loi sur l'organisation de la Poste (LOP)

Madame la Présidente,

Le Conseil d'Etat vaudois a pris connaissance avec intérêt du projet de révision partielle de la loi sur l'organisation de la Poste (LOP) et vous remercie de l'avoir consulté. Si le Conseil d'Etat vaudois rejoint la volonté du Conseil fédéral de réviser la LOP, s'il est fortement attaché au service universel et soucieux de voir sa pérennité et son financement assurés, il ne peut se rallier à cette révision partielle.

Une révision de la LOP est nécessaire car la question du financement du service universel est un enjeu majeur pour la Poste. Les habitudes des clients ont changé, l'arrivée du numérique a bouleversé le marché du courrier, il est évident que la Poste doit s'adapter. Ce sujet hautement politique doit être débattu, c'est fondamental et un état des lieux et une redéfinition des prestations de service universel à la lumière de la numérisation, en tenant compte du risque de la fracture numérique, doit être entrepris.

Si la nécessité d'une révision fait l'unanimité, la diversification des activités proposée ne semble pas de nature à résoudre le véritable enjeu qui est le maintien du service universel. Le Canton de Vaud, comme indiqué, se déclare soucieux du maintien du service universel et invite le Conseil fédéral à réexaminer les moyens de consolider le financement de ce service dans la durée.

Ceci étant, nous observons que la question de la base constitutionnelle et légale permettant cette extension des services financiers de PostFinance prête à discussion.

Ensuite, l'adoption de ce projet pourrait induire une distorsion de la concurrence dans la mesure où PostFinance dispose d'un large réseau dans tout le pays acquis grâce à son monopole. Les banques cantonales, dont chacune œuvre sur son territoire, seraient potentiellement lésées par l'arrivée d'un acteur à l'échelon national.

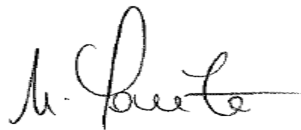
Le marché de l'immobilier et des hypothèques étant déjà concurrentiel, imposer un nouvel acteur paraétatique n'apporterait pas forcément une amélioration. De plus, dans un tel marché, la connaissance du terrain est importante, ainsi que la proximité de la banque avec ses clients, sous peine de prendre des risques démesurés. Or, la Poste ne dispose pas de l'expérience et de la compétence opérationnelle en matière bancaire. L'accès au marché des crédits et des hypothèques, qui est présenté comme une source de revenus supplémentaires pour PostFinance, pourrait aussi se révéler une source de risque financier accru. En cas de pertes, celles-ci devraient être épongées par les pouvoirs publics et par les contribuables.

Enfin, en matière d'aides d'Etat, alors que la garantie de certaines banques cantonales constitue déjà une des pierres d'achoppement majeures dans les discussions entre la Suisse et l'UE pour l'accord-cadre, le projet du Conseil fédéral enverrait ici un mauvais signal à nos partenaires européens.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à nos déterminations, nous vous prions de recevoir, Madame la Présidente, l'expression de notre considération distinguée.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LA PRESIDENTE



Nuria Gorrite

LE CHANCELIER



Vincent Grandjean

Copies

- Mme Aurélie Haenni, Secrétariat général du DEIS
- OAE